

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.106

L'An Deux Mille Trois, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

22 SEPTEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

22 SEPTEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
MME GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE
M. LIBOUBAN représenté par M. CHABANEAU
M. POTENNEC représenté par M. CAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE L'AIRE DE CARENAGE AU PORT DE ROYAN
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 13 décembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'Aire de Carénage du Port.

Or, la réalisation des travaux nécessite certaines adaptations aux marchés de base.

Pour le lot n° 1 attribué à la Société G.T.M., des modifications techniques sont indispensables pour la réalisation du mur du quai. Elles nécessitent de compléter au moyen d'un avenant le bordereau des prix unitaires et le détail estimatif par de nouvelles prestations.

Le montant du marché de base (hors option n° 1) , arrêté à la somme de 468.961,17 EUROS TTC, reste inchangé.

Pour le lot n° 2 attribué à la Société D.T.T.P., les conditions climatiques défavorables n'ont pas permis d'utiliser les matériaux de remblais stockés à cet effet sur une parcelle de la zone industrielle.

Dans ces conditions, l'entreprise a été amenée à fournir et transporter des matériaux de remblaiement issus de carrière. Cette prestation engendre une plus-value au marché de base de 4.433,69 Euros TTC. (+ 2,45 %)

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les avenants aux lots n° 1 et n° 2 relatifs aux travaux d'aménagement de l'Aire de Carénage du Port et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces avenants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les projets d'avenants aux lots n° 1 et n° 2 relatifs aux travaux d'aménagement de l'Aire de Carénage,
- VU l'avis de la Commission des Travaux
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver les avenants aux lots n° 1 et n° 2 relatifs aux travaux d'aménagement de l'Aire de Carénage au Port de ROYAN.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les avenants avec les entreprises suivantes :

. G.T.M. pour le lot n° 1 : "Génie Civil" correspondant à une modification des prestations, le montant du marché initial restant inchangé.

. D.T.T.P. pour le lot n° 2 : "V.R.D." pour un montant de 4.433,69 Euros TTC ce qui porte le montant du marché de 181.131,69 Euros TTC à 185.565,38 Euros.

- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 01 octobre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS